

# Plan de travail



## FAVORISER LA TRANSITION CLIMATIQUE JUSTE

**INFORMER**  
sur la démarche en cours et son état d'avancement.

**SENSIBILISER**  
de façon à transmettre des connaissances sur les enjeux climatiques et favoriser une prise de conscience collective dans une intention de mise en action.

**MOBILISER**  
la collectivité par des occasions innovantes, inclusives et diversifiées autour d'objectifs communs.

**PRENDRE EN COMPTE L'ÉQUITÉ**  
envers les populations vulnérables et envers les générations actuelles et futures.

ÉTAPES CHRONOLOGIQUES DE L'ÉLABORATION DU PLAN CLIMAT

Année 1

Année 2

Année 3



## DÉMARRAGE ET CADRAGE DE LA DÉMARCHE

1. Définir le contexte dans lequel s'inscrit le Plan climat.
2. Élaborer la vision, les grands engagements et les grands objectifs du Plan climat.
3. Cadrer les démarches d'atténuation et d'adaptation du Plan climat (temporalité, principaux systèmes, aléas, scénarios d'émission de GES, etc.).



## ATTÉNUATION DES GAZ À EFFET DE SERRE (GES)

1. Réaliser un inventaire des émissions de GES.
  - Inventaire des administrations municipales
  - Inventaire de la collectivité
2. Analyser les inventaires. Identifier et prioriser les mesures de réduction des émissions de GES.
3. Identifier les cibles (des administrations municipales et de la collectivité) de réduction des émissions de GES.
4. Développer le plan de mise en œuvre et de suivi de ces mesures.
5. Rédiger le plan de réduction des émissions de GES.



## ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

1. Prendre en compte l'actuel Plan d'adaptation aux changements climatiques de la MRC, en tant que plan partiel.
2. Identifier, analyser et hiérarchiser les risques actuels et futurs des changements climatiques sur le territoire (aléas - exposition - vulnérabilité).
3. Identifier les principaux enjeux d'adaptation aux changements climatiques et prioriser les mesures à mettre en œuvre.
4. Développer le plan de mise en œuvre et de suivi de ces mesures.
5. Rédiger le nouveau plan d'adaptation aux changements climatiques.



## FAVORISER LA TRANSITION CLIMATIQUE JUSTE

1. **EN CONTINU**  
Créer des activités éducatives et de mobilisation (ex.: consultation, concertation) pour la collectivité et les planifier.  
  
Organiser ces activités. Collecter des informations et les analyser pour identifier les préoccupations, les besoins et les priorités de la collectivité.
2. Identifier les mesures pour favoriser, sur le territoire, la transition climatique juste.
3. Développer le plan de mise en œuvre et de suivi de ces mesures.
4. Rédiger le plan pour favoriser la transition climatique juste.